

# Commune de GRAS

## 2, Place de la Mairie 07700 GRAS

### Compte Rendu du Conseil Municipal du 08 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le huit décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint Vincent sur la commune de Gras, sous la présidence de Monsieur CROIZIER Jean Paul, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 01 Décembre 2020.

Étaient présents :

CHAUTARD Olivier, CHENIVESSE Nadine, CORNILLE Laurent, CROIZIER Jean Paul, FERRY Nicole, GRELLET Joël, MALIGE Dominique, MICHEL Frédéric, PARRE Marianne, PLAT Jean-Pierre, PUAUX Adeline, REYNAUD Georges, SUBLIME Christiane, VALETTE Catherine

Absents : JEUILLY Stéphanie (Excusée)

Mme PARRE Marianne a été désignée secrétaire de séance.

- **Délibération n° 2020-44**  
**CC DRAGA – Groupement de commandes marché d'assurances Lot n°1 à 4**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'offres (CAO) de la Communauté de Communes DRAGA s'est réuni le 19 Novembre 2020 pour examiner les offres reçues dans le cadre du groupement de commande pour les marchés d'assurance.

Le choix de la C.A.O s'est porté sur les offres suivantes :

- Lot 1 – Responsabilité Civile : SMACL – Cotisation annuelle TTC pour l'ensemble du groupement : 15 903,64€
- Lot 2 – Protection Fonctionnelle : SMACL – Cotisation annuelle TTC pour l'ensemble du groupement : 1 357,41€
- Lot 3 – Protection Juridique : SMACL – Cotisation annuelle TTC pour l'ensemble du groupement : 6 453,50€
- Lot 4 – Flotte automobile : SMACL – Cotisation annuelle TTC pour l'ensemble du groupement : 48 002,74€

Voici les cotisations annuelles suite au marché pour la Commune :

- Lot 1 – Responsabilité Civile : 512,30€ TTC
- Lot 2 – Protection Fonctionnelle : 49,94€ TTC
- Lot 3 – Protection Juridique : 216,59€ TTC
- Lot 4 – Flotte automobile : 379,20€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** l'offre de la SMACL présentée lors de la CAO en date du 19 Novembre 2020 pour les lots n°1, 2, 3 et 4.
- **Autorise** le Maire à signer les contrats d'assurance et tous les documents s'y rapportant.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

**Vote :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-45**  
**CC DRAGA – Groupement de commandes marché d'assurances Lot n°5**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'offres (CAO) de la Communauté de Communes DRAGA s'est réunie le 19 Novembre 2020 pour examiner les offres reçues dans le cadre du groupement de commande pour les marchés d'assurance.

En ce qui concerne le lot N°5 – Dommages aux biens, aucun candidat n'ayant remis d'offre pour ce lot, il est déclaré infructueux. La CAO a décidé, conformément au Code la Commande Publique, de lancer une nouvelle consultation sans mise en concurrence ni publicité préalable auprès de la SMACL, déjà attributaire des autres lots.

La remise de l'offre est fixée au 11 décembre au plus tard. La CAO se réunira le 17 décembre afin de pouvoir proposer aux communes une solution d'assurance pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les délais étant très courts entre le moment où la Commune recevra la proposition et la date de fin du contrat d'assurances actuel, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de prendre toutes les décisions nécessaires relatives à ce lot n°5.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à prendre toutes décisions relatives à l'adhésion de la Commune pour le lot N°5 – Dommage aux biens.
- **Autorise** le Maire à signer les contrats d'assurance et tous les documents se rapportant à ce lot n°5.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

**Vote :**

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-46**  
**Travaux Voirie**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de voirie seraient à entreprendre sur la Commune.

Trois entreprises ont été consultées afin d'établir un devis.

Voici les propositions faites par les entreprises :

- BRAJA VESIGNE : 42 456,06 TTC
- SATP : 32 250,24€ TTC
- EIFPAGE : 34 276,80€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à accepter la proposition de l'entreprise SATP – Aubenas pour un montant de 32 250,24 € TTC.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

**Vote :**

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-47**  
**Travaux Place du Village**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des futurs travaux envisagés pour la place du Village, il conviendrait de faire une demande de subvention auprès du Département, de la Région et de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires relatives à cette demande de subvention.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

**Vote :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-48**  
**Subventions Associations**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions aux différentes associations pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer pour l'année 2020, les sommes suivantes :

- AOC Foot St Remèze – Gras : 400 €
- Association Foncière Pastorale : 400 € (200 € pour l'année 2020 et 200 € pour l'année 2019)
- Acteco : 100 €
- Adapei : 200 €
- Les Restos du Cœur : 300 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de St Remèze : 300€

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

**Vote :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-49**  
**Modification de la délibération n°2020-43 du 09 Novembre 2020**  
**Bon d'achat de fin d'année des aînés**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'apporter quelques modifications à la délibération n°2020-43 prise lors du Conseil Municipal du 09 Novembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que compte tenu de la situation sanitaire, il n'est pas envisageable de proposer le traditionnel repas de fin d'année aux personnes âgées de plus de 65 ans, habitant la Commune de Gras.

Il a donc été décidé lors du Conseil Municipal du 09 Novembre 2020 d'attribuer à chacune de ces personnes un bon d'achat d'une valeur de 20 euros à utiliser exclusivement sur la Commune de Gras.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

- L'utilisation du bon d'achat auprès de la Cave Coopérative de Saint Remèze.
- Offrir un colis de Noël en lieu et place du bon d'achat pour les personnes hospitalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** que le bon d'achat d'une valeur de 20 euros offert à toute personne âgée de plus de 65 ans (Née en 1955 et avant) habitant sur la Commune de Gras, pourra être utilisé sur la Commune de Gras auprès des différents acteurs économiques souhaitant participer à l'opération mais également à la Cave Coopérative de Saint Remèze.
- **Décide** d'offrir un colis de Noël au lieu du bon d'achat pour les personnes hospitalisées.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

**Vote :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-50**  
**Durée d'amortissement des dépenses 2020 au compte 204**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dépenses relatives aux subventions d'équipement versées par la Collectivité sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Deux dépenses ont été effectuées sur l'exercice 2020 au compte 204 :

- Mandat 74 pour le compte du SDE07 pour un montant de 5 733,66 €
- Mandat 322 pour le compte du SDE07 pour un montant de 987,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'amortir ces deux dépenses sur une durée de 10 ans à compter de l'année 2021.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

**Vote :**

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-51**  
**Colis de Noël attribués au personnel communal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est de tradition d'offrir un colis de Noël en fin d'année au personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'offrir aux quatre agents présents sur une partie ou la totalité de l'année 2020 (Titulaires et Contractuels) :

- Un colis de Noël d'une valeur de 120 euros chez Intermarché Bourg Saint Andéol (07700)  
ET
- Un colis de Noël d'une valeur de 30 euros chez l'Épicerie le Panier Ardéchois à Gras (07700).

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

**Vote :**

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-52**  
**Réhabilitation de deux ouvrages d'art (Ponts) Route de Valvignères**  
**Convention SDEA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prévoir des travaux de réhabilitation sur deux ouvrages d'art (ponts) situés route de Valvignères.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier l'étude et le suivi des travaux au Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (SDEA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de confier au SDEA l'étude et le suivi des travaux pour la réhabilitation de deux ouvrages d'art situés sur la route de Valvignères.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEA

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

**Vote :**

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Divers :**

- **Recensement 2021** : Le recensement prévu début 2021 est reporté en 2022 suite au contexte sanitaire actuel.
- **Transfert des pouvoirs de police spéciale** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté a été pris pour s'opposer au transfert des prérogatives confiées au Maire en application des articles L.123-3, L.129-1 à L.129-6, L.511-1 à L.511-6 du code de la construction et de l'habitation pour la Commune de Gras.

- **Agence Postale Intercommunale** : Annonce du départ en retraite de la gérante de l'API de GRAS, Michèle TEYSSIER en décembre 2020.
- **Projet Création Aire de jeux / Parc enfants** : Mme PARRE fait part au Conseil Municipal des différentes solutions proposées en terme de mobilier urbain et des tarifs approximatifs qu'elle a obtenus. Afin de poursuivre l'étude de ce projet, il est demandé à Monsieur le Maire de faire établir des devis pour la clôture de cet espace afin qu'il soit sécurisé.
- **Travaux Place et ruelles du village** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet (photos et chiffrage) proposé par l'architecte pour les futurs travaux du village.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 23h35